

## SEANCE DU 19 JUILLET 2010

L'an Deux mille dix, le dix-neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELOUP Guy, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : Mr VIDELOUP Guy, Maire, Mr LACAILLE Jean-Pierre, Mme CHARMEUX Marie-Jeanne, Mr BONHOMME Daniel, Adjoints, Mr Jacques CARPENTIER, Mme GASLAIN Martine, Mme LOUET Francine, Mme Martine CHAPPE, Mr BOURRIEN Patrick.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Absent : Mr Jean-Jacques SIMONNET

Absents excusés : Mme BOURROUT Anne, Mr BIOU Olivier, Mr LEBLAY Patrick, Mr BIGOT Yves, Mr LAUNAY David.

Date de convocation : 12 juillet 2010

*Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 18h40mn.*

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Martine CHAPPE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2010

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 juin 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter une question supplémentaire : - budget commune : décision modificative.

### DELIBERATION 36/2010 : RESTAURATION SCOLAIRE : PRIX DE VENTE DU REPAS ENFANT – ADULTE – ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Monsieur Le Maire présente l'augmentation des tarifs de la société SBPC (groupe Restéco) effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 et valable jusqu'en août 2011.

	Tarif actuel	tarif actualisé
Adulte	2.68 € TTC	2.69 € TTC
Elève	2.15 € TTC	2.16 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs pour de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2010/2011 et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Monsieur Le Maire rappelle le décret 2006-753 du 29 juin 2006 qui abroge le décret du 19 juillet 2000 et modifie les modalités de fixation du prix de la restauration scolaire :

- d'une part, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge,
- d'autre part, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le prix de vente des repas enfants et adultes de 2.3% pour l'année scolaire 2010/2011.

Considérant le rapport présenté par Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'augmenter le prix du repas comme tel :

**Prix du repas enfant : 2.25 €**

(pour mémoire : en 2006 : 1.80 €, en 2007 : 2€, en 2008 : 2.10€, en 2009 : 2.20€)

**Prix du repas adulte : 4.50 €**

(pour mémoire : en 2006 : 4.10 €, en 2007 : 4.20€, en 2008 : 4.30€, en 2009 : 4.40€)

- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **DELIBERATION 37/2010 – GARDERIE : TARIF MATIN/SOIR ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Monsieur Le Maire propose de maintenir les tarifs actuels de la garderie, soit 1€ le matin et 1€ le soir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2010/2011 comme suit :

Matin : 1 € (garderie de 7h30 à 8h50)

Soir : 1 € (garderie de 16h40 à 18h30)

Le Conseil Municipal rappelle que la garderie est effective dès 16h45 et qu'elle ferme à 18h30.

### **DELIBERATION 38/2010 : ACTIVITE PISCINE : ANNEE SCOLAIRE 2010/2011**

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :

**Pour l'année scolaire 2007/2008 :**

Le coût de la piscine a été de :

Entrées piscine de Dol de Bretagne	: 2 652.00 €
Transport	: 1 131.01 €
Total	: 3 783.01 €

Le montant de la participation des parents d'élèves s'est élevé à : 860 €

**Pour l'année scolaire 2008/2009 :**

Le coût de la piscine a été de :

Entrées piscine de Dol de Bretagne	: 2 731.56 €
Transport	: 1 224.91 €
Total	: 3 956.47 €

Le montant de la participation des parents d'élèves s'est élevé à : 816 €

**Pour l'année scolaire 2009/2010 :**

Le coût de la piscine a été de :

Entrées piscine de Dol de Bretagne	: 2 780.72 €
Transport	: 1 078.06 €
Total	: 3 858.78 €

Le montant de la participation des parents d'élèves s'est élevé à : 700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- RECONDUIT l'activité piscine pour l'année scolaire 2010/2011, pour les quatre classes GS, CP, CE1-CE2, CM1-CM2.
- FIXE la participation des parents d'élèves à **10 €** par enfant, avec la gratuité à compter du 3<sup>ème</sup> enfant. Cette participation devra être libellée à l'ordre de l'APE qui reversera la somme totale à la Commune.

<b>DELIBERATION 39/2010 – TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE</b>
---

Monsieur Le Maire indique que lors de sa réunion du 9 juillet 2010, la Commission d'Appel d'Offres a examiné les propositions financières pour la réfection des voies suivantes :

- de Carlac à la Ville Guillaume
- du parking du centre bourg
- de la Langottière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- confirme la décision de la Commission d'Appel d'Offres et attribue le marché public à l'entreprise SERENDIP de Baguer-Pican pour un montant de 46 076.25 € HT soit 55 107.19 € TTC
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour l'engagement de l'ensemble de l'opération.
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le marché avec l'entreprise SERENDIP qui est retenue.

### **DELIBERATION 40/2010 – SIGNALÉTIQUE**

Monsieur LACAILLE indique qu'il a examiné les devis pour l'acquisition de panneaux de signalisation, de panneaux de rues, de numéros de maisons, et qu'il propose de retenir le devis de la société SAS signaux girod pour un montant de 1 874.22 €HT soit 2 241.57 €TTC. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de la société SAS et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **DELIBERATION 41/2010 – BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE 01-2010**

Monsieur Le Maire présente le rapport suivant :  
Afin d'ajuster les comptes, il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget 2010 de la Commune, en dépenses d'investissement :

C/2135 opération 228 Matériel bâtiments communaux : + 3 270 €  
C/2313 opération 246 Réfection toiture église : - 1 270 €  
C/2158 opération 228 Matériel bâtiments communaux : - 2 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de :

- la ligue du football amateur qui émet un avis défavorable à la demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des vestiaires et l'achat de bancs de touche.
- la présidente du club de gym danse loisirs de Cherrueix qui remercie le conseil municipal pour la mise à disposition de la salle polyvalente jusqu'à la fin de l'année 2010.
- le président du conseil général qui informe que le Conseil Général ne subventionnera pas les travaux d'investissement prévus en 2010 (réfection de la couverture de l'église et travaux de voirie).

- de la direction départementale des territoires et de la mer qui présente un projet d'arrêté réglementant la circulation des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime en Baie du Mont Saint Michel. Monsieur Le Maire a demandé que le nombre maximum de personnes transportées dans les remorques soit maintenu à 8 et non à 6, et qu'il puisse accueillir, collecter et transmettre les demandes de dérogation des pêcheurs de loisir, sur au moins une semaine, et non un jour aux services de la DDTM comme indiqué dans l'arrêté.

Les techniciens de l'IGN ont relevé l'altitude de certains points de la Commune : Le lieu dit « Gérault » est à 13.715 m, l'église à 11.711m, et « le pont thomas » à 5.114m.

le Comice agricole aura lieu le 27 août 2011 à Saint-Broladre.

Le projet d'éco gîtes sera présenté à la commission urbanisme.

Monsieur Le Maire a demandé au Conseil Général, la pose de barrières de sécurité et de panneaux dans le virage de la Beaudouinai, le tracé de lignes rouges dans la rue de saint malo.

La Commission environnement propose la pose de tables de pique nique, de blocs de pierre, et un stationnement en épi à l'entrée de la vallée de riscop.

Il est signalé un problème de visibilité avec la réverbération du soleil sur la toiture du hangar du gaec du pont petit.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h05mn.

La secrétaire de séance  
Martine CHAPPE

Le Maire  
Guy VIDÉLOUP